



VersaillesGrandParc  
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 octobre 2007

**PRESIDENT** : Monsieur Etienne PINTE

**Sont présents :**

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

**Absents excusés:**

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,  
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,  
M. Jean-Claude BOSONNET,  
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,  
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

**2007.10.08 – Groupement de commande pour l'élaboration d'une cartographie du bruit**

M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

La directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, impose aux collectivités la mise en place d'une cartographie du bruit. Compté tenu de ses compétences statutaires, Versailles Grand Parc doit établir une cartographie du bruit.

Afin que soit réalisée à l'échelle de l'ensemble de la zone d'Ile-de-France concernée par cette disposition, une carte du bruit cohérente, un groupement de commandes, coordonné par la commune de Montesson, est envisagé sur le territoire des Yvelines.

La réglementation prise en application de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose la production d'une carte du bruit pour les 85 communes des Yvelines concernées (68 communes indépendantes et 17 communes regroupées en 3 EPCI) de l'agglomération parisienne.

L'échéance du 30 juin 2007 fixée par la directive pour la réalisation de ces cartes est aujourd'hui dépassée, il est donc nécessaire d'engager sans délai les études nécessaires à l'établissement de cette carte.

Le meilleur moyen de réduire les délais d'exécution, d'optimiser les coûts et de produire une carte cohérente à l'échelle des communes concernées du département est la mise en place d'un groupement de commandes commun.

Il est proposé que :

Versailles Grand Parc adhère à un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8-I à VII du code des marchés publics dans sa rédaction issue du décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006, en vue de la passation d'un marché de prestations relatif à l'établissement d'une cartographie du bruit.

L'estimation du coût de l'étude qui reviendrait à la communauté de communes dans le cadre de ce groupement de commande est évaluée en première approche à 73 435,95 € TTC (estimation haute calculée au prorata du nombre d'habitants selon un ratio de 0,45 € TTC/habitant concerné par l'étude).

Cette étude pourrait être subventionnée par le Conseil Général des Yvelines à hauteur de 50% dans la limite d'un coût de 0,40 € TTC/habitant.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de la cartographie du bruit s'établit comme suit :

1. constitution du groupement de commande : novembre 2007
2. approbation du dossier de consultation des entreprises : novembre 2007
3. lancement de l'appel d'offres : novembre/décembre 2007
4. choix du bureau d'études : janvier 2008
5. lancement de l'étude : janvier 2008
6. cartographie établie en juillet 2008

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

- 1) décide d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à l'établissement d'une carte du bruit commune à l'ensemble des communes concernées dans le département des Yvelines,

- 2) désigne la commune de Montesson, représentée par son maire, en tant que coordonnateur du groupement,
- 3) autorise le Président à signer le projet de convention de groupement de commandes joint,
- 4) donne son accord pour le lancement d'un marché,
- 5) autorise le Président à approuver le dossier de consultation des entreprises et notamment le cahier des charges de l'étude,
- 6) désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur (commune de Montesson) comme commission d'appel d'offres du groupement de commandes,
- 7) désigne M. Pierre LESTRADE et M. Gérard MEZZADRI son suppléant, pour représenter l'EPCI à la commission d'appel d'offres avec voix consultative, aux réunions de la commission départementale de suivi des cartes du bruit et aux réunions techniques du groupement de commandes,
- 8) autorise le coordonnateur du groupement à signer le marché d'étude et à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation de l'étude avec obligation d'en rendre compte aux membres du groupement,
- 9) sollicite auprès du Conseil Général des Yvelines une subvention au taux le plus élevé,
- 10) dit que les crédits sont inscrits au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 617 « études et recherche »

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
par délégation,



**Pascal Guéant**  
Directeur général des services

